

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.



**BREVET D'INVENTION.**

Gr. 20. — Cl. 1.

N° 953.937

**Rail-jouet permettant l'obtention de circuits multiples.**

M. HENRI ELKAN résidant en France (Seine).

Demandé le 8 octobre 1947, à 14<sup>h</sup> 1<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 30 mai 1949. — Publié le 15 décembre 1949.

Les rails vendus dans le commerce conjointement avec une locomotive, wagons, tander, etc., que la locomotive soit mécanique ou électrique, sont constitués par des portions de voie à deux ou trois rails, rectilignes ou courbes permettant par leur aboutement la création de circuits, déterminés par la forme des éléments, et excluant toute initiative ou originalité de la part de l'enfant.

La présente invention vise la création complète du circuit, c'est-à-dire la pose de chaque rail sur les traverses, chaque tronçon de rail étant livré sous la forme rectiligne, mais pouvant être facilement cintré par l'enfant du fait de la présence de fentes transversales, effectuées dans le champignon du rail, et suffisamment rapprochées pour permettre des courbures maxima extérieures ou intérieures.

L'invention sera bien comprise en se référant à la description qui suit et au dessin annexé à titre d'exemple indicatif, mais non limitatif, dans lequel :

La fig. 1 montre en perspective un fragment de rail établi selon l'invention;

La fig. 2 représente en perspective un fragment de traverse;

La fig. 3 montre une tige de jonction de deux tronçons de voie;

La fig. 4 représente en coupe transversale, la fixation d'un rail sur une traverse.

Chaque rail est constitué par une bande métallique 1 dont un des bords longitudinaux est

roulé pour former le champignon 2 du rail.

Le champignon 2 est scié transversalement de place en place suivant 3.

Ces fentes permettent de le cintrer facilement dans un sens ou dans l'autre.

Les traverses 4 sont pourvues de fentes transversales 5 de largeur égale ou légèrement inférieure à l'épaisseur de la bande 1.

Pour monter chaque tronçon de voie à l'aide des éléments ci-dessus décrits, on donne à chaque rail la courbure désirée, puis on introduit le bord inférieur du rail dans la fente de la traverse (fig. 4).

Comme la pénétration est prévue pour se faire avec serrage la fixation est suffisante.

Les tronçons de voies étant montés, leur aboutement est réalisé par des tiges 6 pénétrant dans les extrémités internes des champignons de la façon connue.

Bien entendu, la présente invention s'étend à des voies à trois rails, voies doubles, etc.

Il est aussi possible, en appliquant le même principe d'établir les rails en matière plastique moulée ou façonnée sauf, évidemment, s'il s'agit de rails conducteurs.

Enfin, la forme du champignon peut être toute autre que celle cylindrique représentée.

RÉSUMÉ.

Rail-jouet permettant l'obtention de circuits multiples caractérisé en ce que :

1° Le rail est constitué par une bande métal-

lique dont l'un des bords est roulé pour former le champignon;

2° Des traits de scie transversaux sont pratiqués dans le champignon pour permettre le cintrage du rail;

3° Les traverses destinées à recevoir les rails sont pourvues de fentes transversales de lar-

geur égale ou légèrement inférieure à l'épaisseur de la bande métallique, constituant le rail, laquelle est simplement enfoncée dans lesdites fentes.

HENRI ELKAN.

Par procuration :  
M. VANDER-HEYM.

